



Vieillir LGBT

OUVRIR LA PORTE AU DIALOGUE



**Colloque international
MAS, Paris**
Vendredi 16 & samedi 17 novembre 2012



CONFERENCE VIEILLIR LGBT

ACTES DE LA CONFERENCE (SYNTHESE BREVE)

16 & 17 NOVEMBRE 2012

Contact : contact@centrelgbtparis.org

Tél : +33 1 43 57 21 47

Cette conférence et les actions du Centre sont soutenues par :



Vieillir LGBT : ouvrir la porte au dialogue

Sommaire

LES PERSPECTIVES FRANÇAISES	3
Introduction	3
Garance MATHIAS Coprésidente du Centre LGBT Paris Île-de-France	
Ouverture	3
Maryvonne LYAZID Adjointe auprès du Défenseur des droits	
Synthèse de l'étude « Les personnes âgées homosexuelles face à l'absence de solidarité familiale. Soutenir et conforter les solidarités amicales »	5
Christophe VINCENT-TITECA Directeur d'un foyer-logement EHPA à Rueil	
Les besoins et le droit aux choix des personnes âgées LGBT	6
Table ronde animée par Michel PIEROT, Membre du Bureau du Centre LGBT Paris Île-de-France depuis 2011	
Ouvrir le dialogue avec les professionnels	11
Table ronde animée par Nicolas FOUREUR, Chargé de Mission au Centre d'Ethique Clinique de l'Hôpital Cochin AP-HP	
PERSPECTIVES D'AMERIQUE, D'EUROPE ET D'AVENIR	15
Introduction	15
Angela GIRARD Ambassade des Etats-Unis	
Historique de SAGE et perspective des actions entreprises (services, logement, formation, lobbying)	16
Michael ADAMS Directeur Général de SAGE USA, New York, Etats-Unis	
Historique de la création de Triangle House et services développés pour les personnes âgées LGBT	19
Eric HARRISON Directeur Général de GLEH-Triangle House, Los Angeles, Etats-Unis	
Perspectives du Canada	20
Laurent McCUTCHEON Président de la Fondation Emergence, Canada	

Présentation du rapport co-édité par ILGA-Europe et AGE Platform Europe : « L'état des lieux des dispositifs pour les personnes âgées LGBT en Europe »	23
Sophie AUJEAN Policy and Programmes Officer, ILGA EUROPE	
Perspectives d'AGE Platform Europe et d'AGE UK	25
Antony SMITH Représentant d'AGE Platform Europe et Chargé de Mission AGE UK pour les questions de lutte contre les discriminations	
Perspectives des Pays-Bas	26
Manon LINSCHOTEN Project Manager du COC Nederland	
Synthèse de la journée et perspectives	28
Bernard ENNUYER Sociologue, Professeur à l'Université Paris V Descartes et ancien directeur d'une société de services à domicile pour les personnes âgées	
Synthèse des propositions exprimées par les participants au cours de la conférence	29
Michel PIEROT Centre LGBT Paris Île-de-France	
Clôture de la conférence	30
Jean-Charles COLIN Coprésident du Centre LGBT Paris Ile-de-France	

Les perspectives françaises

Introduction

Garance MATHIAS

Co-présidente du Centre LGBT de Paris Ile-de-France

Garance MATHIAS souligne que le Centre LGBT de Paris Ile-de-France étudie la thématique du vieillissement LGBT depuis deux ans. Cette conférence, point d'orgue de ses recherches, a pu être organisée grâce au travail d'étudiants et de chercheurs, ainsi que grâce à la Fondation de France, à l'Ambassade des Etats-Unis, à la Région Ile-de-France et à la Mairie de Paris.

Le Centre LGBT est un lieu d'accueil qui réunit 75 associations. Ses missions sont réalisées grâce au travail de 60 volontaires.

Garance MATHIAS remercie tous les participants pour leur présence, ainsi que Marivonne LYAZID, qui s'exprimera au nom du Défenseur des droits.

Ouverture

Marivonne LYAZID

Adjointe auprès du Défenseur des droits

Marivonne LYAZID rappelle que le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante, présidée par Dominique BAUDIS depuis le 22 mai 2011. Ses missions, auparavant exercées par des autorités séparées, sont les suivantes :

- la relation des usagers avec les services publics ;
- la défense des enfants ;
- la déontologie des forces de sécurité ;
- la lutte contre les discriminations.

Le Défenseur des droits a l'obligation de protéger les droits et libertés de toute personne résidant en France. Il peut réaliser la promotion des droits et des libertés, et possède un pouvoir de proposition de réforme de textes réglementaires et législatifs.

Le Défenseur des droits a repris toutes les initiatives qu'avait prises la HALDE en collaboration avec les associations représentant le champ LGBT (dans les domaines du travail, de l'éducation, de la retraite, etc.).

Le Défenseur des droits accorde une attention particulière aux personnes avançant en âge. Monsieur BAUDIS considère que toute personne est un citoyen à part entière (sans que cela renvoie à la nationalité française), durant toute sa vie. Il a rappelé récemment que le Défenseur des droits avait la possibilité de mobiliser les quatre missions sur les

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

questions des droits et libertés des personnes âgées. Un tiers du pôle droit social de la mission « relation des usagers avec les services publics » concerne des dossiers de saisine de personnes âgées, notamment au sujet des retraites, et plus de 60 des dossiers du pôle santé ont concerné des personnes âgées en 2011. Les problématiques de maltraitance y étaient courantes.

Depuis 2005, plus de 3 000 réclamations ont porté sur les discriminations rencontrées par des personnes âgées. Les trois quarts portaient sur des questions d'emploi et d'insertion professionnelle. De plus en plus de refus d'assurances automobile et de logement sont rencontrés également.

4 % des dossiers reçus par les Défenseurs des enfants proviennent de grands-parents venant solliciter des droits de visite ou contestant des lieux de placement.

Le Défenseur des droits lutte donc contre les stéréotypes liés à l'âge.

La conférence organisée ce week-end contribue à lutter contre ces préjugés.

Le Défenseur des droits s'est fixé des priorités pour les trois prochaines années.

- Il s'associera à l'Agence nationale des Structures sociales et médico-sociales afin de conduire une enquête sur les questions de maltraitance et les phénomènes de discriminations, notamment des personnes LGBT.
- Il s'intéressera aux lieux limitatifs de liberté pour les personnes âgées souffrant de lourdes pathologies.
- Avec l'Observatoire national de la fin de vie, il s'intéressera aux droits et libertés, à la part de choix des personnes.
- Il continuera de s'intéresser à des réflexions similaires à celles tenues aujourd'hui, afin de rester attentif au droit des personnes ayant à exprimer des attentes et besoins spécifiques (comme les personnes migrantes âgées par exemple).

Le cœur même du colloque intéresse le Défenseur des droits. Comment les professionnels qui entourent les personnes âgées, à travers les stratégies de formation, doivent-ils prendre en compte les besoins de chacun, et comment les gestionnaires de structures sauront-ils tenir compte de l'individualisation des accompagnements des personnes, même en milieu collectif ?

Une initiative du

Synthèse de l'étude « Les personnes âgées homosexuelles face à l'absence de solidarité familiale. Soutenir et conforter les solidarités amicales »

Christophe VINCENT-TITECA

Directeur d'un foyer-logement EHPA à Reuil

Christophe VINCENT-TITECA explique que le foyer-logement de Reuil est destiné aux personnes autonomes et valides de plus de 60 ans. Des studios leur sont proposés.

En 2010, Christophe VINCENT-TITECA a intégré le Master AGIS (Action Gérontologie Ingénierie sociale) à Marseille, afin d'acquérir des outils pour devenir un ingénieur social. Ce métier consiste à construire des projets en réponse à un diagnostic de terrain. Il est primordial de partir des attentes et besoins du public, afin de créer des projets adéquats. En gérontologie, il est nécessaire de se pencher sur les attentes des personnes par rapport à l'institution médico-sociale.

L'objectif de cette étude consistait à travailler sur la diversité dans la population âgée. En effet, une société vieillissante possède les mêmes diversités qu'une population plus jeune.

La population LGBT âgée fait face en général à une absence de réseau de solidarité familiale. Le poids du secret pendant la vie professionnelle, le manque d'enfants, sont des caractéristiques courantes de la vie de ces personnes. L'épidémie de sida a pu tenir une place importante également.

Il existe très peu d'études sur ce sujet.

Les associations « Les Gais retraités » et « David & Jonathan » sont intervenues dans ce travail.

L'absence de solidarité familiale a induit Christophe VINCENT-TITECA à étudier quelles stratégies mettre en place lors du grand âge afin d'être entouré et accompagné. Il a créé un guide constitué de 23 questions réunies selon divers thèmes. Les entretiens se sont déroulés à domicile, et duraient environ 2 heures. Les personnes étaient âgées de 58 à 91 ans.

Les réponses ont été analysées afin d'avancer des propositions.

Ces personnes nées dans les années 1920-1950 ont une mémoire collective homosexuelle. Elles possèdent une vie sociale et culturelle riche, sont inscrites dans la modernité. Toutes les personnes vivent un « éloignement courtois » avec leur famille biologique. Toutes les personnes rencontrées exprimaient un besoin fort d'être en couple.

En outre, tous les répondants avaient une vie associative et communautaire intense, afin de maintenir une vie sociale et affective. Ils construisaient des « familles de choix ».

L'ensemble de ces entretiens a permis de comprendre les attentes de ces personnes : vieillir accompagné d'amis et être en couple étaient les souhaits prédominants.

L'objectif serait de soutenir les activités associatives, facteurs de lien social.

Comment faire émerger la parole sur le sujet de la différence ? Cela passe par la compréhension des parcours de vie, afin de bâtir un projet de vie adapté à la personne.

Une initiative du

Comment aider les personnes à entrer en contact avec l'établissement gériatrique ? Comment lutter contre l'autocensure, très présente chez les personnes LGBT ?

Le levier associatif a semblé le plus adapté pour soulever des questionnements et les soumettre aux pouvoirs publics, aux acteurs de la gérontologie. Les associations ont une forte utilité sociale. Les clubs de retraités ont également une action concrète sur le terrain et gagneraient à être plus reconnus.

Les besoins et le droit aux choix des personnes âgées LGBT

Table ronde animée par Michel PIEROT, membre du Bureau du Centre LGBT depuis 2011

Participaient à la table ronde :

Marie-Hélène GOIX, Vice-présidente association « L'Autre Cercle ÎdF »

Michel GERMAIN, Ancien Président de l'association des « Gais retraités »

Béchir CHEMSA, Secrétaire général adjoint de l'association « Les Petits Bonheurs »

Gérard BERLUREAU, Coprésident de « Tandem IDF »

Jean-Claude AUGUEY ou Jeanne, Présidente de l'association « Hommefleur »

Marc TOURTELIER, Co-responsable de la Commission Solidarités de l'association « David & Jonathan »

Catherine TRIPON, Porte-parole de la Fédération nationale de « L'Autre Cercle »

1) Les besoins des personnes âgées LGBT sont-ils pris en compte dans les dispositifs actuels de services à domicile et de logement ?

Marie-Hélène GOIX explique que l'association « L'Autre Cercle » lutte contre l'homophobie dans le monde du travail.

L'association a lancé une enquête sur les besoins en termes de retraite des personnes LGBT, qui a permis de recueillir des informations sur l'activité professionnelle de ces personnes et leurs attentes concernant leur retraite.

Parmi les 730 personnes ayant répondu, 77 % sont des hommes, 44 % habitent dans la capitale. La majorité est diplômée. L'âge moyen est situé dans une tranche d'âge de 41 à 60 ans.

69 % des personnes interrogées pensent parfois ou souvent à leur retraite.

Près d'un tiers redoute cette fin d'activité, les difficultés financières, le manque d'activité, la solitude.

Une initiative du

71 % redoutent la déchéance physique, la dépendance à autrui, le risque de maladie, la solitude, comme la plupart des personnes vieillissantes interrogées pour des sondages plus larges.

72 % attendent de la retraite un gain de temps libre, et souhaitent s'investir dans des activités. Il s'agit de souhaits classiques par rapport à l'ensemble de la population. 22 % seulement des personnes interrogées pensent qu'il existe des spécificités de l'arrêt de l'activité professionnelle par rapport à l'orientation sexuelle.

Le souhait de réalisation d'une « famille de choix » prédomine.

72 % des répondants pensent qu'il existe un déficit des solidarités familiales pour les LGBT.

Ces personnes souhaitent pouvoir intégrer des structures « *gay friendly* », mais n'aspirent pas, en général, à se retrouver dans des établissements n'accueillant que des personnes LGBT.

79 % des répondants pensent qu'une charte peut être utile afin de lutter contre les discriminations au sein des maisons de retraite. La création de label peut être également une forme d'engagement à accueillir cette population comme il se doit.

Il ressort de cette enquête que le premier besoin de service est celui d'activités culturelles.

23 % des répondants connaissent des personnes LGBT rencontrant des difficultés telles que l'isolement et le manque de soutien familial.

Les attentes des associations dédiées à cette cause renvoient souvent à la création d'une charte. Cette enquête révèle également l'importance à accorder à l'amélioration de la connaissance des équipes des maisons de retraite sur le sujet des personnes LGBT. En outre, il apparaît nécessaire d'aider les couples homosexuels à pouvoir intégrer ensemble une maison de retraite. Les demandes d'établissements réservés aux LGBT sont bien moindres.

Michel GERMAIN explique que 87 % des personnes en âge de la retraite redoutent d'être isolées. Il existe une forte demande de personnes souhaitant être en couple au sein d'une maison de retraite.

En général, on prend sa retraite vers 60 ou 65 ans. Malgré les occupations domestiques, les voyages, le sentiment de basculer dans l'ennui et la solitude peut s'installer rapidement. Vivre à la campagne ou en banlieue, où la vie associative est moins intense, peut devenir un inconvénient. Comment trouver des solutions ?

Nul ne peut se passer des autres pour exister. 4,8 millions de personnes vivaient seules en 1982, pour 5,8 millions en 2005 et 8,4 millions en 2009.

La probabilité d'isolement s'accroît avec l'âge. 5 % de la population parmi les plus jeunes vivent dans la solitude, 25 % chez les plus de 70 ans. La plus grande part de sociabilité revient aux jeunes gays, alors que pour les gays vieillissants, la page de la séduction est tournée.

L'association des « Gais retraités » compte une cinquantaine de membres. Les plus jeunes ont la quarantaine et les plus âgés ont 94 ans. Il s'agit d'un établissement mixte, de petite capacité, avec une formation spécifique du personnel.

La question des besoins et plaisirs sexuels est prégnante chez les personnes âgées : selon des chercheurs anglais, 47 % des hommes et 17 % des femmes entre 75 et 85 ans continuent à faire l'amour. Comment prendre en compte ces besoins dans une maison de retraite ?

L'association est née en 1983, avec à sa tête Jacques Lemonnier. Elle est fondée sur le respect de la personne. Les combats contre l'exclusion et la solitude restent les mêmes qu'alors. L'association est non confessionnelle et indépendante des pouvoirs politiques. Elle propose des activités communautaires, sociales, touristiques, afin d'offrir un « mieux-être » aux personnes gay retraitées.

Michel GERMAIN remercie ceux qui ont œuvré à octroyer une visibilité à l'association : l'émission de Christophe Dechavanne, « Ciel mon mardi », l'émission « Je t'aime pareil » sur France Inter en 2010, Christophe Vincent-Titéca qui a écouté les témoignages pour la rédaction de son mémoire, etc.

Béchir CHEMSA indique que l'association « Les Petits Bonheurs » a été créée en 2008, suite au constat que de nombreuses personnes séropositives vivaient dans un grand isolement. Un groupe de bénévoles a pu ainsi agir ensuite à l'hôpital ou à domicile à travers de petits projets, tels que des sorties, de l'aménagement intérieur. Son but est d'accompagner ces personnes isolées.

Le public accueilli est constitué d'hommes et de femmes, jeunes et âgés, avec une grande majorité d'hommes et de personnes gays.

Parmi les personnes séropositives, certaines ont été contaminées à la naissance et se trouvent isolées, d'autres ont été contaminées tardivement et sont âgées, d'autres encore ont un long parcours avec l'épidémie et se retrouvent isolées et précarisées. Toutes les personnes sont isolées, vulnérables et précaires.

Les personnes séropositives âgées désirant se maintenir en état d'autonomie se posent la question de l'établissement qui pourrait les accueillir. En effet, l'accompagnement de célibataires LGBT ou de couples LGBT n'a pas été assez pensé. Il faut mener une réflexion avec les différentes fédérations d'établissements.

Ces personnes ont souvent vécu seules pendant longtemps, et doivent réapprendre à vivre en communauté, dans des structures collectives.

La plupart souhaitent rester dans leur univers quotidien et familial. Or, cela a un coût. Qui va faire le lien entre les hôpitaux et les domiciles ?

Michel PIEROT relève l'émergence de deux thèmes forts au terme des premières interventions : la formation des personnels soignants et d'accompagnement dans les résidences pour personnes âgées, et le rôle évident des associations dans la lutte contre l'isolement.

II) Autogestion des personnes âgées par la communauté LGBT : peut-on imaginer des dispositifs spécifiques par affinités ?

Gérard BERLUREAU, militant depuis vingt dans le milieu associatif de lutte contre le sida, dans l'accompagnement de personnes séropositives, évoque l'émergence, depuis quelques années, des personnes séropositives vieillissantes.

Malgré leurs difficultés, ces personnes ont la volonté de rester le plus longtemps possible chez elles, beaucoup ayant été confrontées à des maisons de soins où la prise en charge n'était pas toujours bienveillante. La « non-bienveillance » se traduit souvent par de petits actes, des paroles superficielles, etc.

Dans le cadre de ses accompagnements à l'hôpital, Gérard BERLUREAU a accepté d'être le représentant des usagers à l'hôpital, depuis les ordonnances d'Alain Juppé de 1996. Ce rôle est primordial pour porter la parole des personnes souffrantes.

Il est important de continuer à s'investir dans cet accompagnement, et il faut certainement former les personnels. L'institution hospitalière y travaille, mais le chemin est encore assez long.

Jean-Claude AUGUEY, ou Jeanne, est le président de l'association « Hommefleur », née en 2011, qui rassemble un peu moins de 700 membres inscrits et 200 personnes cotisantes. Il s'agit d'une communauté constituée de travestis, transgenres, personnes transsexuelles, ayant entre 50 et 60 ans, proches de la retraite.

L'association a eu mandat pour créer une maison « Hommefleur ». Les personnes sont intéressées par le projet à moyen terme (cinq ou six ans), né d'une envie de vie en groupe.

Cette maison pourrait être constituée de locataires. Durant le conseil d'administration du mois d'avril, certains membres ont cependant exprimé leur crainte que la création d'une maison ne ghettoïse encore davantage les personnes transgenres et travesties.

Il ne s'agira pas d'une maison de retraite, mais d'une maison commune, avec une bonne convivialité. Des scénarios sont en cours de définition et seront présentés à la prochaine assemblée générale de février.

Marc TOURTELIER explique que l'association « David & Jonathan » est la plus ancienne association LGBT existante. Elle vient de fêter ses quarante ans. Les adhérents sont répartis dans les grandes villes de France, dont la moitié à Paris.

En 2006, une commission nationale solidarité a été créée pour s'intéresser aux adhérents âgés ou très âgés, qui constituent 20 % des adhérents.

Un travail est en cours également depuis deux ans avec des personnes détenues. Des dispositifs de formation sont expérimentés auprès des personnels des prisons. L'association accueille en outre des personnes en situation de handicap, de maladie grave ou de grande solitude.

La solitude des personnes âgées LGBT est multipliée par deux ou trois par rapport aux autres personnes âgées. Trois adhérents de plus de 75 ans se sont suicidés depuis 2006.

Des binômes sont mis en place afin d'accompagner les personnes (visites, coups de téléphones, etc.). Des repas conviviaux mensuels, des journées à la campagne, sont organisés.

Le projet de « Maison Seniors Soleil » prévoyait 20 studios, dont 12 réservés à des personnes LGBT, trois ou quatre à de jeunes étudiants, trois ou quatre à des hétérosexuels *gay friendly*. Cette maison devait être ouverte sur le quartier, non médicalisée, mixte.

Le projet a été abandonné, de nombreux administrateurs craignant la prise de risques dans la réalisation d'une telle structure.

Entre le maintien à domicile et la maison de retraite, il existe pourtant un espace où l'habitat groupé peut être créé, comme l'ont prouvé des expériences allemandes par exemple.

Marc TOURTELIER se réjouit de ce colloque et du projet d'action gouvernemental de lutte contre les discriminations liées au genre piloté par Najat Vallaud-Belkacem.

La famille de choix ou la famille de substitution pourraient être des pistes très importantes pour la prise en compte des besoins des personnes âgées vieillissantes.

Catherine TRIPON explique que la question de l'accompagnement pour retarder les effets des maladies neuro-dégénératives, la question de la formation des personnels et résidents des maisons de retraite sur le sujet du VIH ou de l'homosexualité sont à l'origine de la création de l'association « L'Autre cercle ». L'association a créé une charte

Une initiative du

d'engagement de protection des personnes, de sensibilisation du personnel soignant et des résidents. La vie sexuelle des personnes âgées est notamment une question compliquée à gérer de la part du personnel. Plus globalement, le changement des mentalités nécessite de la pédagogie.

Un participant souligne que les travestis et transgenres sont mal vus par la société. Le secret et le tabou dans lesquels ces personnes vivent douloureusement sont les principaux problèmes rencontrés.

Un participant évoque le projet des Babayagas à Montreuil. La difficulté qu'il rencontre est liée au fait que, d'abord destiné aux féministes et lesbiennes, ce projet se transforme en projet de maison de retraite classique. Il peut se heurter également à d'autres exigences, liées au grand âge.

Un participant interroge Jean-Claude AUGUEY, ou Jeanne, sur l'importance d'un personnel d'aides-soignants formés et sensibilisés.

Jean-Claude AUGUEY, ou Jeanne, explique que le projet n'en est encore qu'à ses débuts et n'est pas encore réellement défini. Il ne s'agira pas d'une maison pour personnes très âgées et dépendantes, mais d'une maison commune conviviale, qui utilisera les services médicaux classiques.

Un participant ajoute qu'il n'est pas question de créer une maison médicale, que l'association n'aurait pas les moyens de gérer. Il s'agira plutôt de partager les besoins les plus simples. Les travestis et transgenres représentent un tabou. L'espoir est de créer une maison commune, ressemblant à une MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées), avec des domiciles privés mais des services communs.

Un participant, militant homosexuel depuis les années 70, explique qu'il a fondé « Gare ! » en 2000, qui est l'association LGBT de la SNCF. Celle-ci a fondé par la suite des associations au sein d'entreprises, afin de défendre les salariés en interne.

La logique française consiste à rechercher les financements publics. Or, dans d'autres pays, les financements privés interviennent en bonne part (entreprises et particuliers désirant acheter une maison ensemble par exemple).

Depuis deux ans, ce militant travaille sur un projet intergénérationnel, largement inspiré du Kibboutz.

Sur le sujet de la solitude, le monde associatif semble souvent la réponse appropriée. Mais comment faire adhérer les jeunes, qui ne se sentent pas concernés ? Le monde associatif est peut-être en train de basculer et il serait bon d'y réfléchir sérieusement.

Ouvrir le dialogue avec les professionnels

Table ronde animée par Nicolas FOUREUR, Chargé de mission au Centre d'Éthique Clinique de l'Hôpital Cochin AP-HP

Participaient à la table ronde :

Thierry LACOMBE, Gérontologue et auteur de l'étude « Peut-on respecter l'identité communautaire de tous les résidents d'EHPAD sans dérive communautariste ? »

Jean-Luc NOËL, Membre du comité Personnes Agées de la Fondation de France

Romain GIZOLME, Chargé de Mission pour l'Association des directeurs au service des personnes âgées - AD-PA

Françoise TOURSIERE, Directrice de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

Liliane CAPELLE, Adjointe au Maire de Paris pour les personnes âgées et pour l'intergénérationnel

Nicolas FOUREUR explique qu'au sein de l'Hôpital Cochin, le personnel est souvent confronté à des questions médicales difficiles, notamment sur le plan éthique. Des débats citoyens sont réalisés depuis un an avec les personnes âgées afin de trouver des solutions pratiques.

Jean-Luc NOËL, membre du comité Personnes Agées de la Fondation de France, souligne que l'une des missions fondamentales de la Fondation de France est de respecter la dignité des personnes en évitant l'isolement.

Deux appels à projet intitulés « Vieillir dans son quartier, dans son village », et une autre « Droit au choix, droit au risque des personnes âgées » sont destinés à trouver des solutions innovantes.

Qu'est-ce qu'un couple en EHPAD ? Demander un lit de conjoints en EHPAD est quasiment impossible. La Fondation peut aider à favoriser des projets innovants dans cette avancée du droit aux choix. Elle se base sur l'analyse concrète de situations jugées insatisfaisantes.

Continuer à vivre avec les autres, c'est lutter contre cet isolement qui touche les personnes âgées. Il est primordial d'inventer un habitat adapté aux problématiques de tout un chacun. Il s'agit par ailleurs d'accompagner les transitions, les trajectoires de vieillissement et d'éviter les ruptures catastrophiques, pouvant engendrer de terribles solitudes.

La personne âgée doit être actrice de ses projets. Le rôle des associations est central en la matière. Il fait ressurgir ces besoins spécifiques.

Le site de la Fondation de France recueille les appels à projets et les formulaires de demandes de subvention.

Thierry LACOMBE, auteur de l'étude « Peut-on respecter l'identité communautaire de tous les résidents d'EHPAD sans dérive communautariste ? », explique que son travail ne s'est pas limité aux personnes LGBT. Il a également porté sur les communautés israélites, les personnes en errance et les féministes. Il a travaillé avec Geneviève LAROQUE, qui avait accepté de venir témoigner.

Une initiative du

Il convient de distinguer les résidences pour personnes autonomes, et les EHPAD, qui ne relèvent pas d'un choix spontané, dans lequel on entre à 85 ans environ. La moyenne de vie y est de trois ans.

Le terme « communautarisme » vient de la philosophie communautarienne apparue aux Etats-Unis en 1980, qui voulait s'opposer à l'individualisme de la société. Le terme *community* en anglais regroupe tout ce qui relève du groupe (familles, clubs, etc.), mais pas dans le sens de « communauté ». En France, le terme « communautarisme » sert à disqualifier le discours d'un interlocuteur.

Le communautarisme qualifie le mode de vie de communautés minoritaires devant lequel le mode de vie républicain et laïc devrait s'effacer au nom d'un droit à la différence.

Les politiques publiques sont fondées sur les valeurs de l'universalisme républicain. Or l'individu est déchiré entre son besoin d'appartenance et son souci de singularité.

Les fonds publics ne peuvent pas être versés aux structures qui ne sont pas ouvertes à tous les citoyens. Mais il existe des exceptions. Les aumôneries des hôpitaux sont financées sur le budget soin de l'assurance-maladie.

La création des EHPAD est soumise à l'autorisation du président du Conseil général et des ARS (Agences régionales de santé). Rien n'interdit d'ouvrir un établissement pour une communauté dès lors qu'il n'existe pas de demande de financement et que l'accueil et le soin ne sont pas contractualisés.

Au sein de l'EHPAD, la personne souhaite être reconnue dans tous les aspects de son identité. La formation des directeurs d'EHPAD aux thèmes d'éthique, au-delà de la simple gestion, est donc primordiale. Les chartes sont par ailleurs importantes, l'EHPAD ne pouvant anticiper l'ensemble des identités communautaires.

Thierry LACOMBE souligne enfin que l'habitat solidaire, favorisant le rapprochement, permettrait de lutter contre l'isolement.

Françoise TOURSIERE indique qu'il existe environ 11 000 établissements pour personnes âgées en France, dont plus de 2 000 restent des logements foyers. Les autres sont des EHPAD médicalisés accueillant des personnes âgées dépendantes. Dans ces établissements, 80 % des résidents sont atteints de la maladie d'Alzheimer.

Les propos tenus jusqu'ici pourraient se rapprocher de problèmes rencontrés par l'ensemble de la population. Ces établissements comptent 90 % de veufs et de veuves. Le déficit de solidarité familiale est de plus en plus important pour toute la population âgée, et pas seulement LGBT.

Multiplier les chartes ne paraît pas une bonne idée à la FNADEPA, la déclaration des droits de l'homme lui semblant suffisante.

Françoise TOURSIERE souligne qu'entrer en EHPAD n'est généralement pas un choix : on y rentre dans l'urgence, souvent à la suite d'une hospitalisation, ou parce que l'état de la personne Alzheimer perturbe la vie familiale et que les personnes ne sont pas forcément en capacité de l'aider.

Les aides-soignantes s'occupent souvent de 10 à 15 personnes, dont elles doivent faire la toilette. Le premier maltraitant est l'Etat, dans les moyens qu'il donne aux établissements. Toutefois, des établissements gravement maltraitants existent et doivent être fermés.

Tant que les EHPAD n'auront pas de moyens suffisants pour s'occuper des personnes âgées, qu'elles soient homosexuelles ou non, la disparition de la maltraitance ne pourra pas être garantie.

Par ailleurs, les EHPAD s'ouvrent de plus en plus sur l'extérieur, les villes, les associations, les espaces culturels. Les directeurs d'EHPAD travaillent non pas sur l'homosexualité mais sur la sexualité des personnes âgées en général, ce qui les amène à parler de l'homosexualité par la suite. « L'Autre cercle » a contacté la FNADEPA qui n'avait pas répondu immédiatement, car les directeurs ne voient pas de problème à l'accueil de personnes homosexuelles ou atteintes du sida.

Les maisons communes se veulent quant à elles des établissements non surmédicalisés, qui favorisent la mixité et peuvent accueillir des services, des crèches, etc.

Romain GIZOLME explique que l'AD-PA a travaillé sur plusieurs des questions auxquelles renvoie la conférence.

- Comment les personnels intervenant pour les soins vont-ils s'introduire dans l'intimité, maintenant la juste distance avec les particularités de chacun, sans pour autant taire la question ? Il importe qu'ils soient sensibilisés, formés, afin de disposer d'un bagage éthique. Les familles doivent également être sensibilisées, et les bénévoles formés.
- En France, les établissements et services à domicile sont sous-dotés en personnel, ce qui a une conséquence directe sur les modes de vie des personnes concernées. Il serait nécessaire d'augmenter le nombre d'aides-soignants, d'auxiliaires, de psychologues, de personnels d'animation, de cadres intermédiaires, qui sont garants du projet d'établissement et favorisent la prise en compte des choix de chacun.
- Il est important de favoriser la promotion et le développement des structures intermédiaires (MARPA, habitats groupés, maisons solidaires, etc.). Au sein de ces établissements, les résidents peuvent trouver les avantages du domicile et ceux de la vie sociale. Les personnels ne se positionnent pas de la même manière en entrant dans une chambre de maison de retraite ou à domicile.

LGBT ou pas, c'est la question de la liberté de choix qui prime.

Liliane CAPELLE évoque ensuite la manière dont la ville de Paris essaie d'appréhender toutes les différences sans communautarisme. Elle refuse tout d'abord le jeunisme : il est préférable que les différentes générations vivent ensemble. Elle souligne par ailleurs que les EHPAD du centre d'action sociale de la ville de Paris ne font pas de différence entre les personnes accueillies.

Le Conseil de Paris avait demandé de former les personnels, afin d'inciter à la prise de conscience sur ces sujets : l'accueil différencié doit pouvoir exister. Il conviendrait de prévoir de petites unités permettant de respecter la famille, la vie de chacun, d'accueillir des couples homosexuels. Le recul est maintenant suffisant pour pouvoir intégrer tout le monde.

L'association des « Petits Bonheurs » a permis de mettre en lumière l'isolement connu par les personnes âgées homosexuelles. Un colloque sera organisé à l'hôtel de ville sur ce sujet ; tandis qu'un schéma « Bien vivre son âge à Paris » sera lancé avec des fiches obligatoires. De plus, dans les appels à projets pour les EHPAD, un vrai projet d'accueil est imposé. Une grande partie de l'avenir de la société se jouera sur l'acceptation des différences de chacun dans un esprit républicain. Le grand tabou est surtout celui de la réalité sexuelle des personnes âgées.

Un participant, fondateur de l'association des Juifs homosexuels, considère que l'adjointe au maire de Paris préconise beaucoup mais propose peu. Il estime que la lutte contre l'homophobie s'apparente à la lutte des Juifs contre l'antisémitisme pendant 2 000 ans.

Liliane CAPELLE répond que les préconisations ont été inscrites dans les schémas créés par la ville de Paris, avec une obligation de réussite. La ville de Paris a avancé sur la

problématique du vieillissement des personnes LGBT comme sur d'autres thèmes. Liliane CAPELLE souligne par ailleurs que le combat de sa vie est l'antiracisme, la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de négation de l'autre. Juive mais très œcuménique, elle ne peut supporter la discrimination contre qui que ce soit.

Un participant demande si l'inscription des homosexuels à l'ARS sera bien prise en compte dans le prochain schéma départemental 2012-2016.

Un autre participant relève que, dans l'ensemble des interventions, il a été peu fait allusion aux travestis. Le problème des travestis et transgenres est un tabou permanent, ancestral. Le même participant se demande pourquoi, dans les *homes* belges (équivalents des EHPAD), les résidents sont globalement mieux soignés, plus heureux, pour un coût moindre.

Romain GIZOLME souligne qu'en Belgique, le personnel est deux fois plus nombreux. La France a cumulé un retard depuis des années. Le secteur est sous-doté, comme l'a noté la Cour des comptes. Ceci impacte largement les conditions de vie des résidents.

Un participant se demande comment faire pour obtenir deux fois plus de personnel en dépensant moins. Le prix de la journée est d'ores et déjà de 70 à 100 euros dans les EHPAD parisiens. Ce coût nécessite d'être aidé par sa famille et d'avoir une bonne retraite, ou d'être aidé par le département. Avant d'évoquer l'exemple belge, il est primordial, en France, de travailler sur le financement de la dépendance.

Envisager deux fois plus de personnel avec le mode de financement actuel, porterait le coût des EHPAD à 150 ou 200 euros par jour, le coût du personnel représentant 80 % de ce montant.

Michel PIEROT souligne pour finir que ces rencontres pourraient encourager d'autres minorités à évoquer ces sujets pour elles aussi. Par ailleurs, les personnes LGBT ne peuvent pas attendre des réponses toutes faites des médecins et des personnels.

Perspectives d'Amérique, d'Europe et d'avenir

Introduction

Angela GIRARD

Ambassade des Etats-Unis

Angela GIRARD souligne que la croissance de la population la plus âgée constitue un changement démographique mondial. 12 % de la population des Etats-Unis a plus de 65 ans. Ce groupe démographique devrait doubler en 2030. En France, 17 % de la population a plus de 65 ans.

Le nombre croissant de personnes âgées LGBT représente un important défi pour le système de santé. Le logement, la santé, le bien-être, sont des questions cruciales liées au vieillissement.

Les personnes LGBT sont confrontées à des défis uniques : elles ont moins de chance d'avoir des enfants, ce qui les rend susceptibles d'avoir besoin d'un soutien moral extérieur. Ces personnes qui ont un partenaire doivent parfois faire face aux discriminations liées à leur situation, lors des visites à l'hôpital notamment, au sujet de la retraite, de la réglementation fiscale, etc.

Ces questions doivent être soulevées afin d'offrir une bonne qualité de vie à toutes les personnes âgées et notamment à celles de la communauté LGBT, dans toutes les régions du monde.

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

Historique de SAGE et perspective des actions entreprises (services, logement, formation, lobbying)

Michael ADAMS

Directeur général de SAGE USA, New York, Etats-Unis

Garance MATHIAS, du Centre LGBT Paris Ile-de-France, explique que SAGE est, aux Etats-Unis, la plus grande et la plus ancienne organisation qui se consacre à améliorer la vie des personnes LGBT les plus âgées.

SAGE organise des permanences de soutien afin de développer une meilleure qualité de vie pour cette population, dans sa recherche de logement et autour des questions de santé. Elle offre des services d'aide et de conseil, et veille à améliorer la connaissance et l'image des personnes âgées LGBT.

SAGE est soutenu par le Département américain et par la Mairie de New York.

Michael ADAMS indique que SAGE a été créé en 1978. Il s'agissait de la première organisation s'intéressant aux enjeux liés au vieillissement des personnes LGBT. Elle a été pionnière pour relever les défis qui se sont présentés à cette population.

Les fondateurs ont eu une vision innovante de la défense des droits des personnes âgées. Lorsqu'ils ont créé SAGE, ils ont établi des comparaisons : une personne âgée LGBT a deux fois plus de chances de se retrouver seule qu'une personne homosexuelle, et quatre fois moins de chances d'avoir des enfants capables de les soutenir ou de les accompagner. Des mesures ont été mises en place pour y faire face.

Les personnes LGBT sont considérées comme plus fragiles en termes de santé, plus isolées, par comparaison avec des seniors hétérosexuels, plus touchées par la pauvreté. Les communautés les plus vulnérables sont les lesbiennes, les personnes transsexuelles et les populations LGBT de couleur.

Le défi de SAGE était d'apporter des conseils aux personnes LGBT avancées en âge. En effet, des barrières importantes existaient : manque de connaissance des personnes soignantes sur la population LGBT, discriminations. Une personne âgée LGBT a cinq fois moins de chances qu'une personne âgée hétérosexuelle d'avoir accès à des services dédiés et à des soins. En outre, les personnes âgées LGBT craignent de se voir discriminées ou de subir des mauvais traitements.

C'est sur la base de ces constats que SAGE a bâti son projet.

De nombreuses discriminations subsistent entre les personnes LGBT seniors et les personnes hétérosexuelles, notamment dans le cadre des politiques gouvernementales, au niveau de la prise en charge de la sécurité sociale, de l'aide médicale, du droit à la retraite.

Pour les fonctionnaires des Etats, il n'existe pas de pension de réversion pour les couples de même sexe. Le conjoint ou la conjointe d'une personne n'est pas pris en considération. C'est également le cas pour les soins et la sécurité sociale. Il s'agit de discriminations flagrantes.

Afin de les illustrer, j'évoquerai les histoires de deux couples qui, au moment de leur entrée en retraite, se trouvent dans la même situation. Dans le couple hétérosexuel formé par Georges et Maria, Georges est un retraité des postes américaines, qui part avec des

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

droits à la retraite. Dans le couple homosexuel formé par Hélène et Rita, Hélène est une enseignante retraitée.

Les deux couples sont en bonne santé, possèdent une maison et des économies.

Les circonstances de la prise en charge vont être discriminantes. La sécurité sociale ne prend pas en charge les soins de la même manière dans les deux cas. En outre, il n'existe pas de pension de réversion dans le couple de femmes.

Georges et Maria sont insérés dans leur communauté, engagés dans les associations locales, ils reçoivent un soutien. Au contraire, le couple formé par Hélène et Rita ne se sent pas accueilli ni investi dans la vie locale et dans la vie des seniors.

Georges et Rita tombent malades. La différence de traitement entre les deux cas est flagrante.

Lorsque Georges tombe malade, il est pris en charge dans de bonnes conditions d'accueil, sans discrimination. Sa femme Maria est reconnue par les services et institutions hospitaliers : lorsque des décisions importantes doivent être prises, Maria peut être consultée. Georges peut recevoir des aides d'infirmière et des aides à la personne. Il peut donc rester chez lui pendant cinq ans avant de rentrer peut-être dans une autre maison de soin. Son épouse Maria peut garder leur maison, leur épargne. Ses conditions matérielles et financières ne changent pas. Les services de soin à la personne reconnaissent le couple hétérosexuel.

Lorsque Rita tombe malade, le couple n'est pas reconnu. Sa compagne Hélène n'est pas accueillie par les services hospitaliers, elle peut même être interdite de visite. Elle ne peut pas soutenir sa compagne dans la prise de décisions médicales. Rita est la seule personne connue et reconnue par les services de santé. Elle peut bénéficier des services de soin fournis par l'hôpital, mais Hélène n'est pas prise en compte. Rita ne peut rester chez elle que deux ans. La situation d'Hélène va se dégrader : elle devra vendre sa maison, utiliser son épargne afin de payer les besoins médicaux de Rita.

Lorsque Georges et Rita décèdent, leurs conjoints se retrouvent dans des situations très différentes.

Hélène ne reçoit pas de pension de réversion, ne bénéficie pas de droit à la sécurité sociale, ne peut pas rester dans sa maison, et n'est pas soutenue par sa communauté locale.

Maria peut quant à elle garder sa maison, bénéficier de la retraite et des droits de réversion de son époux, et être soutenue par sa communauté moralement.

SAGE a donc été créé afin de fournir des services dédiés aux personnes âgées : aide à la formation, soutien à l'emploi, conseil, soutien, assistance juridique pour combattre toutes les discriminations, contribution à la visibilité des personnes âgées LGBT, aide au montage des dossiers, vérification que l'ensemble des droits sont respectés.

SAGE se donne deux priorités : l'une liée à la santé et à la nutrition, l'autre liée à l'isolement.

Les locaux de SAGE se trouvent à New York. Des programmes dédiés ont été mis en place dans le quartier de Harlem, où la population afro-américaine et hispanique est importante. Du personnel formé rend visite aux personnes âgées LGBT à leur domicile.

SAGE permet à d'autres organisations et associations d'être formées à la question du vieillissement des personnes âgées. En effet, de nombreuses associations sont plutôt dédiées à la jeunesse.

SAGE a été reconnu comme centre de ressources nationales pour le pays sous le gouvernement Obama.

Une initiative du

Aux Etats-Unis, l'évolution de la prise en charge des personnes LGBT se fait à deux niveaux : local et fédéral. Les changements de gouvernement ont marqué un changement dans l'évolution des mentalités.

Au printemps dernier, la conférence fédérale sur les problématiques du vieillissement était dédiée aux problématiques des personnes LGBT, contrairement à 2005, sous Bush, où une seule personne représentait les personnes LGBT.

Au niveau fédéral, il est primordial de faire changer les lois par rapport à la prise en compte des pensions de réversion, des fonds affectés à la communauté LGBT vieillissante.

SAGE met en évidence le fait que les Etats-Unis sont constitués de différentes minorités et communautés. Une coalition nationale a été mise en place afin de regrouper toutes les associations représentant les minorités, et de repousser les frontières de la discrimination, de répondre à la population vieillissante en prenant en compte leurs réalités culturelles.

Ce combat pour la reconnaissance des personnes LGBT vieillissantes est un combat des droits constitutionnels et fondamentaux.

SAGE souhaite également apprendre des expériences étrangères.

Michael ADAMS souligne par ailleurs qu'en 2003, des condamnations criminelles ont été infligées à des couples vivant ensemble. La Cour Suprême a aboli ces mesures sur le principe de l'égalité et du droit des personnes à vivre avec qui elles souhaitent. Le combat continue ; il est relayé par la Cour Suprême et la Constitution qui reconnaissent de plus en plus les droits fondamentaux.

Un participant s'interroge sur la problématique de la pension de réversion par rapport à l'orientation sexuelle.

Michael ADAMS indique que lorsqu'un fonctionnaire américain décède, son époux ou son épouse peut toucher cette pension de réversion. Ce n'est pas le cas pour les couples homosexuels.

Un participant souhaite savoir comment SAGE se positionne par rapport à l'absence de reconnaissance de droits. Quelles sont les solutions envisagées ?

Michael ADAMS estime que le droit le plus important à défendre reste le droit au mariage pour les couples homosexuels.

Par ailleurs, une loi pour les fonctionnaires, au niveau fédéral, ne reconnaît pas la pension de réversion pour les couples homosexuels. Le combat, juridique et judiciaire, consiste à déclarer cette loi illégale. Certains Etats reconnaissent le droit au mariage des couples de même sexe, qui peuvent toucher la pension de réversion, avec certaines complications toutefois. La solution serait d'uniformiser ces principes à travers le droit au mariage pour tous.

Un participant demande quels sont les moyens de SAGE aux Etats-Unis.

Michael ADAMS explique que le Centre SAGE de New York est ouvert depuis peu. 400 volontaires y travaillent. Il est ouvert presque toute l'année. C'est un lieu de services et de rencontres, le premier lieu créé aux Etats-Unis qui soit dédié à la population vieillissante LGBT. Son but est d'essaimer un peu partout dans le pays.

Historique de la création de Triangle House et services développés pour les personnes âgées LGBT

Eric HARRISON

Directeur général de GLEH-Triangle House, Los Angeles, Etats-Unis

Eric HARRISON explique que le projet Triangle House, une maison pour personnes LGBT, a coûté 22 millions de dollars, dont 1,5 million de contributions privées. La construction s'est étendue de 2005 à 2006, l'accès aux appartements a été réalisé via un tirage au sort.

Les premiers résidents sont entrés en février 2007. L'association s'est ensuite posé la question des services, à laquelle elle ne s'était pas préparée. Tous les services d'une résidence de luxe y sont présents : un spa, une bibliothèque, une piscine. Les revenus des résidents ne sont cependant pas très élevés : la totalité est consacrée au loyer et aux charges. L'association a rapidement compris qu'il fallait mettre à la disposition des résidents des services pour les aider à bien vivre.

La résidence est constituée de 104 unités, dont 35 spécialisées pour les traitements des personnes malades du sida. L'âge moyen y est de 72 ans. 2 % des résidents sont décédés en moins de deux ans et demi.

La statistique ethnique, interdite en France, est présente ici.

4 personnes transgenres, qui ont toujours vécu en grande vulnérabilité, y ont trouvé la protection qu'elles n'avaient peut-être jamais trouvée au cours de leur vie.

Le travail de directeur général consiste à trouver un équilibre entre les réalisations présentes et les projets à venir. Un nouveau programme sera développé à Hollywood avec 40 appartements.

La modestie des ressources des résidents oblige l'organisation à s'occuper de leur gestion financière. Les contributions demandées aux résidents varient d'une unité à l'autre en fonction d'un revenu estimé entre 20% à 60% du revenu moyen (61 200 dollars) des habitants de la zone du projet.

Quand on se lance dans ce type de projet, il est nécessaire d'envisager immédiatement quels types de services seront proposés aux résidents.

Un participant se demande si, plutôt qu'un spa, une piscine et une bibliothèque, il n'aurait pas été préférable de construire des appartements supplémentaires. Il souhaite par ailleurs savoir si ces équipements sont ouverts au reste de la communauté LGBT.

Eric HARRISON explique que la piscine a été offerte par l'un des donateurs de la résidence. Elle joue un rôle social et récréatif important au sein de la résidence. De plus, le climat d'Hollywood étant extrêmement chaud, disposer d'une piscine est pratiquement une nécessité.

Par ailleurs, les résidents ne sont pas favorables à l'ouverture de leur bâtiment à des personnes extérieures.

Un participant souhaite savoir combien de temps a été nécessaire pour réunir les fonds nécessaires à la construction du bâtiment.

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

Eric HARRISON précise que le modèle économique est assez compliqué. Les 22 millions de dollars ont été réunis en quatre ans. Le crédit d'impôt, dispositif spécifique aux Etats-Unis, a été utilisé. Le projet a été confié à un développeur classique de résidences pour personnes âgées. C'est lui qui a réuni les crédits. Le développeur est propriétaire des biens, mais agit en étroite collaboration avec l'association pour la vie quotidienne. C'est lui qui perçoit les loyers.

Un participant précise qu'une autre communauté – des femmes russes – vit au sein de la résidence. En effet, comme en France, la mixité était requise dès lors qu'une partie des financements était publique.

Eric HARRISON indique que l'association a toutefois été autorisée à recevoir une proportion importante de personnes LGBT.

Perspectives du Canada

Laurent McCUTCHEON

Président de la Fondation Emergence, Canada

Laurent McCUTCHEON explique qu'il existe au Canada et au Québec une égalité juridique parfaite entre couples hétérosexuels et homosexuels. Ceux-ci peuvent se marier et adopter des enfants. Lorsqu'une femme qui vit avec une autre femme donne naissance à un enfant, elle le déclare et sa conjointe a des droits parentaux.

La Fondation Emergence a été créée en 2000 afin de travailler sur le concept de l'égalité sociale : il est primordial de vivre dans une société qui accepte les homosexuels, et pas seulement qui les tolère. La Fondation s'intéresse en particulier à la sensibilisation des communautés culturelles venant de pays où l'homosexualité est interdite. Depuis 2003 est organisée une journée nationale contre l'homophobie.

L'égalité juridique n'est pas née spontanément : elle vient des tribunaux. En 1977, le Québec a été l'un des premiers Etats au monde à inscrire l'orientation sexuelle dans les motifs interdits de discrimination. En 1982, le gouvernement canadien a inclus cette charte des droits dans la Constitution canadienne. Les tribunaux ont donc interprété que la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle était contraire à la Constitution.

Un vaste travail a été réalisé conjointement par tous les ministères du Québec au niveau de la commission des droits pour la jeunesse, afin d'aboutir à un plan de lutte contre l'homophobie.

Au niveau national, le gouvernement a ainsi adopté une politique de lutte contre l'homophobie. Elle vise toute l'administration publique québécoise et les municipalités. Le programme « Vieillir gai » a été développé selon deux axes d'orientation : développer des services parallèles et intégrer des services aux aînés.

La Fondation souhaite travailler à l'échelle du pays, et pas seulement à Montréal. L'objectif était de sensibiliser les personnes intervenant auprès des personnes âgées dans les maisons de retraite et dans les services offerts à domicile.

Ce programme est destiné aux personnes retraitées, aux personnes travaillant dans les organisations de loisirs pour aînés, ou aux personnes les fréquentant.

Un comité consultatif a été établi afin de mettre en œuvre une « trousse de sensibilisation ». L'une des premières actions a constitué à recenser les initiatives

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

réalisées dans d'autres pays à ce sujet. Un dépliant d'information sur le programme a été édité.

Le souhait est que l'homophobie soit absente dans le milieu des aînés. Le programme a choisi une œuvre d'art sous laquelle est indiqué le titre « Ici, non à l'homophobie », et propose aux maisons de retraite de l'afficher. La peinture représentée est un paysage. Ainsi, le message peut passer sans agressivité.

Un guide d'information elucidant les questions usuelles au sujet des personnes LGBT a par ailleurs été réalisé.

Il existe également une filmographie pouvant intéresser les personnes âgées. Cet outil pourra informer les personnes travaillant auprès des aînés afin qu'ils puissent sensibiliser le public.

La Fondation souhaite également interviewer des personnalités publiques, des ministres, afin qu'ils donnent leur avis au sujet du vieillissement des personnes âgées LGBT.

Tous ces outils seront disponibles sur un site internet.

Des sets de table, des jeux de cartes, aux couleurs de l'arc-en-ciel ont également été créés.

La Fondation a créé une 'charte de bienveillance' envers les personnes âgées homosexuelles : tous les médias du Québec ont évoqué sa création. Elle énonce des valeurs auxquelles il est demandé d'adhérer. Elle constitue un très bon moyen de communication sur le sujet des personnes LGBT vieillissantes.

En préambule, elle insiste sur la forte probabilité de vulnérabilité des personnes âgées LGBT, définit l'homophobie comme une discrimination et propose d'adhérer à différentes valeurs :

- assurer un traitement égalitaire ;
- assurer un environnement exempt d'homophobie ;
- adopter une attitude positive à l'égard de l'homosexualité ou de la transsexualité ;
- respecter le choix des orientations sexuelles ;
- assurer la confidentialité des informations ;
- soutenir les personnes victimes d'homophobie ;
- encourager le respect en incluant la lutte contre l'homophobie dans les programmes de formation ;
- s'abstenir de présumer de l'orientation sexuelle des personnes.

Un programme d'adhésion aux valeurs de la charte a été créé pour les structures accueillant les personnes âgées. La liste de tous les établissements adhérant à cette charte sera disponible sur le site internet.

La réception du programme est positive dans le monde des aînés. Les personnes travaillant dans ce secteur semblaient réellement l'attendre. La prochaine étape consistera, après la constitution d'outils, à obtenir des crédits afin de diffuser le programme.

Un participant demande quelles discriminations la charte de 1977 prenait en considération.

Laurent McCUTCHEON répond que la charte, incluse dans la loi, portait sur les discriminations en général.

Une initiative du

Un participant s'interroge sur le statut des personnes transsexuelles au Québec.

Laurent McCUTCHEON indique qu'une procédure juridique permet de faire reconnaître le changement de sexe. La procédure est longue, mais elle existe.

Un participant souhaite savoir si les dispositions évoquées concernent le Canada ou le Québec.

Laurent McCUTCHEON précise qu'elles concernent davantage le Québec. Cependant, toutes les lois provinciales sont soumises à l'autorité souveraine de la Cour Suprême du Canada.

Un participant évoque l'arrivée en Europe de populations provenant de pays d'Afrique ou des condamnations à mort ou à la prison ont été prononcées contre des personnes LGBT. Il souhaite savoir comment le Canada a réglé le problème de l'accueil de ces personnes.

Laurent McCUTCHEON répond que les chartes des droits québécois s'appliquent. Pour émigrer au Canada, il existe différentes conditions. Une personne fuyant son pays rejoindra la Canada en tant que réfugié. Pour ce qui est de l'immigration, le mariage ou le parrainage sont une passerelle courante. Il n'est quoi qu'il en soit pas toujours facile, comme dans de nombreux pays, de s'établir au Canada.

Un participant souhaite savoir quel est le regard de la population du Québec sur les hommes qui se travestissent. En France, ce regard est, quand il existe, négatif.

Laurent McCUTCHEON explique que ces problèmes existent également au Québec. Les gays ont les lesbiennes ont beaucoup progressé, dans une société catholique devenue avant-gardiste. Chez les personnes transsexuelles, si la situation évolue, les acquis ne sont pas encore au même niveau. L'intervention de quelques personnalités connues à la télévision permet cependant de gagner le respect et l'estime.

Un participant demande comment la Fondation obtient des subventions publiques pour ses actions.

Laurent McCUTCHEON répond que des budgets sont consacrés aux associations, qui s'adressent aux ministères correspondants (Santé, Logement, Education, etc.). La Fondation travaille ardemment pour en bénéficier.

Michel PIEROT souligne que, dans le projet de loi proposé en France par les socialistes, la pension de réversion a été incluse.

Un participant souhaite savoir comment la collaboration s'est déroulée avec les ministères, au Canada.

Laurent McCUTCHEON explique qu'une coalition pour la reconnaissance des conjoints de même sexe a été créée. Celle-ci a travaillé avec toutes les grandes centrales syndicales, les grands acteurs de la société civile, tous les partis politiques. La coalition ne s'est pas cantonnée au milieu gay. Les groupes de travail incluait des fonctionnaires, qui étaient prêts ensuite à recommander des mesures à leurs ministres

Présentation du rapport co-édité par ILGA-Europe et AGE Platform Europe : « L'état des lieux des dispositifs pour les personnes âgées LGBT en Europe »

Sophie AUJEAN

Policy and Programmes Officer, ILGA EUROPE

Sophie AUJEAN présente ILGA-Europe, une fédération d'associations LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués) au niveau européen. Elle inclut 391 organisations membres venant de tous les pays d'Europe. Il est très important pour elles de souligner la diversité des personnes LGBTI afin de prendre en compte les discriminations qu'elles peuvent connaître et travailler sur les problèmes qu'elles rencontrent.

Un groupe de travail, actif depuis deux ans, a élaboré plusieurs documents : un code de conduite et de respect mutuel et un document couvrant les besoins spécifiques pouvant être rencontrés. Ce travail explore les stigmatisations dont les personnes âgées LGBTI font l'objet, au sein des personnes âgées mais aussi de la communauté LGBTI, marquée par un certain culte de la jeunesse.

Quatre défis principaux ont été relevés.

I) L'accès à la protection sociale

ILGA-Europe réalise une carte qui montre la situation des droits LGBTI dans les pays européens. L'un des critères retenus est la possibilité de se marier ou de conclure un partenariat. 17 pays permettent le partenariat. Les couples homosexuels ne sont pas reconnus dans 28 pays européens, ce qui impacte leur accès à la protection sociale et aux pensions de réversion.

La Cour Européenne de Justice, liée aux institutions de l'UE, a publié deux arrêts qui ont fait progresser la situation pour les couples de même sexe. Le premier, en 2008, prévoyait que là où la loi nationale traite le partenariat et le mariage de la même manière, le partenariat devait ouvrir les mêmes droits à la pension de réversion. Sans légiférer directement sur le mariage des personnes de même sexe, l'Union européenne souligne le principe de non-discrimination.

En effet, même dans les pays où les couples homosexuels sont reconnus pas le mariage et le partenariat, le droit à la retraite et aux prestations n'est pas nécessairement le même que pour les couples hétérosexuels. Des arrangements juridiques sont possibles, mais ils sont complexes.

II) L'accès à la santé

Les personnes âgées ont connu des périodes de conservatisme social, ce qui a eu un énorme impact sur leur santé mentale. L'organisme GLEN, en Irlande, a réalisé une étude à ce sujet. L'étude souligne la forte réticence des personnes âgées LGBTI à avoir recours aux services de santé. L'homosexualité n'est plus considérée comme une maladie mentale depuis 1990 seulement. Les relations entre les personnes LGBTI et les services de santé

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

ne sont pas aisées. Les personnes âgées LGBTI considèrent souvent qu'elles reçoivent de mauvais soins, mais il est difficile encore d'évaluer si cela est lié à leur orientation sexuelle.

La situation est très compliquée pour les personnes transsexuelles et intersexuelles. Le manque de recherche sur les effets à long terme des médicaments caractérise ce sujet.

III) Isolement et exclusion sociale

Sophie AUJEAN regrette que les personnes âgées LGBTI, souvent isolées, ne puissent faire profiter à tous de leurs expériences de vie. Ces personnes se choisissent toutefois une famille, qui constitue en général un appui très solide. Par ailleurs, de nombreux témoignages révèlent que les services d'accompagnement aux personnes âgées incluent difficilement les personnes LGBTI.

IV) Les soins à long terme

Sophie AUJEAN évoque quelques exemples de bonnes pratiques mises en place dans certains pays.

- Aux Pays-Bas, un consortium de plusieurs ONG a établi des alliances gay et hétérosexuelles pour les personnes LGBTI.
- Au Royaume-Uni, Health Age UK a réalisé un bon travail de formation, et Stonewall, a publié des recommandations à l'usage des services pour les personnes âgées.
- La Fundación 26 de Diciembre, en Espagne, essaye actuellement de fonder une maison de retraite pour les personnes LGBTI.

Sophie AUJEAN présente ensuite quelques recommandations concernant les autorités publiques. Il convient tout d'abord de respecter l'article 23 de la charte sociale européenne révisée, qui dépend du Conseil de l'Europe et s'applique aux droits sociaux : les personnes âgées doivent pouvoir choisir leur vie librement et recevoir un soutien approprié de la part des institutions. Il convient par ailleurs d'adopter la directive horizontale sur le traitement égalitaire entre les personnes quels que soient leur âge, leur orientation sexuelle, leur niveau social, etc. Les autres recommandations sont d'accorder l'accès à la protection sociale aux couples de même sexe, de former les personnes travaillant dans les maisons de retraite, de rappeler dans les brochures des maisons qu'il existe des couples homosexuels, à travers des photographies de couples gays, et d'encourager les personnes LGBTI à porter plainte lorsqu'elles font l'objet de discriminations.

Un participant souligne que l'article 23 de la charte européenne préconise le respect de la vie privée. Il regrette cependant que le regard de la société sur les travestis n'évolue que très lentement. Il souhaite enfin savoir quelles sont les recommandations concernant les personnes transgenres.

Sophie AUJEAN précise qu'une grande partie du travail d'ILGA-Europe est consacrée à la défense des droits des personnes transsexuelles. Une personne se consacre presque exclusivement à elles. ILGA-Europe lutte par ailleurs pour obtenir la « dépathologisation » des identités transsexuelles. L'OMS révisera ces catégories en 2013.

La Commission Européenne a commandé un rapport sur les questions des personnes transgenres et intersexuées, ce qui est notable. Il est disponible en anglais depuis le mois de juin. ILGA-Europe essaie d'obtenir que l'identité de genre soit considérée comme un critère dans toute législation anti-discrimination. Elle a déjà obtenu que dans la législation sur les procédures d'asile, l'identité de genre soit reconnue comme un critère discriminatoire. Un guide de bonnes pratiques au niveau européen – et même hors Europe – a été réalisé pour les personnes transsexuelles, dans tous les domaines.

Perspectives d'AGE Platform Europe et d'AGE UK

Antony SMITH

Représentant d'AGE Platform Europe et chargé de mission AGE UK pour les questions de lutte contre les discriminations

Anthony SMITH indique qu'AGE possède un réseau de 70 agences locales. C'est un organisme indépendant du gouvernement, mais qui travaille étroitement avec des volontaires et utilisateurs. Même si AGE n'est pas exclusivement dédié aux personnes LGBT, le sujet de la non-discrimination a toujours été au centre de son action. AGE travaille en faveur des 30 millions de personnes âgées européennes. Son principal but est l'échange de bonnes pratiques pour tous ceux qui fournissent des services aux personnes âgées.

Les changements de vie lorsque l'on vieillit touchent particulièrement les personnes LGBT. Compte tenu des difficultés que peuvent connaître les personnes âgées à parler de leurs pratiques sexuelles, le personnel soignant suppose souvent qu'aucune personne LGBT n'est présente dans les maisons de retraite.

Anthony SMITH souligne qu'alors que l'homophobie et la transphobie continuent d'exister dans nos sociétés, la dignité des personnes doit être mise en valeur.

AGE UK a apporté une réponse possible aux personnes LGBT, à travers le programme « Opening Doors. »

La première demande exprimée par un gay âgé à AGE était de rencontrer des personnes ayant la même expérience que lui. Or AGE ne pouvait apporter aucune réponse à cette demande. Les personnels des services aux personnes âgées disaient n'en avoir jamais rencontré et ne pas connaître la question. La première action a donc été d'impliquer les agences locales dans l'accueil des personnes LGBT, et dans la formation à leurs spécificités.

Un programme développé en Ecosse, vaste région peu peuplée, a fonctionné de manière exemplaire. Il s'agissait d'obtenir l'adhésion des organisations LGBT elles-mêmes, dont la plus célèbre est Stonewall. Un point-clé de la réussite a été la promotion du programme « Opening Doors » à l'occasion des événements LGBT en Grande-Bretagne, dont la Gay Pride. Des militants âgés ont été mis en avant afin de favoriser cette promotion.

En complément de ce projet, deux autres programmes ont réuni des financements : le premier regroupe des personnes LGBT de diverses générations, et le second est un programme spécifique destiné à rompre l'isolement des personnes séropositives en longue trithérapie.

Un questionnaire a par ailleurs été réalisé afin de répondre aux besoins et attentes des personnes LGBT en matière de services. Les personnes LGBT souhaitent-elles des services exclusifs, ou bien une intégration amicale mais non exclusive dans des services aux personnes âgées généraux ? Les réponses ont été très diverses. Il est courant que des personnes LGBT ne souhaitent pas déclarer leur orientation sexuelle au sein de l'institution.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de s'adresser directement aux personnes et de ne pas les considérer comme une population aux besoins uniformes. Les personnes âgées

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

LGBT cherchent avant tout le plaisir d'être ensemble : toutes les actions dirigées dans le sens de la convivialité constituent une demande forte.

Le combat universel pour l'égalité des droits est primordial. Les lois peuvent prohiber les discriminations, mais elles ne changeront pas une attitude, celle de la désapprobation. Les personnes âgées ont souvent des préjugés et des désapprobations plus tenaces.

Il peut exister une compétition entre les droits des communautés minoritaires. Les personnes LGBT ne doivent pas hésiter à porter les discriminations devant les tribunaux, qui ont toujours tranché en faveur des plaignants.

Il est possible de tenir des discours positifs au sein des maisons de retraite, en les incitant à éviter les discriminations pour obtenir également davantage de financements des donateurs.

L'essentiel est quoi qu'il en soit d'offrir à chacun une réponse à ses besoins, ceux-ci pouvant être extrêmement variés. Il est important également de développer un dialogue intergénérationnel parmi les personnes LGBT. Ces démarches se construisent avec le temps.

Perspectives des Pays-Bas

Manon LINSCHOTEN

Project Manager du COC Nederland

Manon LINSCHOTEN le COC possède 25 salariés permanents et de nombreux volontaires. Le Consortium est une coalition de diverses associations travaillant pour les droits des personnes LGBT. Depuis 2005, ces associations se rassemblent afin que les personnes âgées LGBT aient accès au logement et puissent recevoir une aide pécuniaire.

Aux Pays-Bas, le rose est la couleur des personnes LGBT.

Le Consortium est constitué de quatre organisations, et se consacre aux personnes LGBT de 50 ans et plus. Il existe environ 400 000 personnes LGBT aux Pays-Bas de plus de 50 ans. 7 % de la population ayant plus de 50 ans ont des orientations LGBT.

Manon LINSCHOTEN propose ensuite une rétrospective de l'histoire des droits des personnes LGBT aux Pays-Bas.

- En 1940-1945, le triangle rose est utilisé dans les camps de concentration pour désigner les personnes LGBT.
- En 1946, le Club Shakespeare est créé. Il sera renommé « Centre culture et de Loisirs » en 1949.
- En 1973, l'homosexualité n'est plus considérée comme une maladie.
- En 1987, l'Homomonument est érigé à Amsterdam en mémoire de toutes les personnes persécutées à cause de leurs préférences sexuelles.
- En 2001, le mariage pour tous est autorisé.

Aujourd'hui, la situation n'est pas simple pour les personnes de plus de 50 ans : beaucoup trouvent difficile de faire leur *coming-out* à un âge avancé, l'homosexualité ayant été un tabou pendant longtemps. Une étude réalisée en 2011 révèle par ailleurs que 27 %

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012

des personnes interrogées ressentent du dégoût en voyant un couple de personnes de même sexe.

L'exclusion sociale reste une réalité pour les personnes LGBT de plus de 50 ans. Souvent, ces personnes perdent le contact avec leur famille, tandis que leur réseau social décroît au fil des ans. Les personnes ayant les mêmes préférences qu'elles sont difficiles à rencontrer, ce qui contribue à l'isolement social.

Manon LINSCHOTEN souligne que 45 % des institutions s'occupant de personnes âgées sont convaincues ne pas avoir en leur sein de personnes LGBT : celles-ci sont peu visibles, ne parlent pas pour elles-mêmes. La société n'a donc pas conscience des problèmes qu'elles peuvent rencontrer.

Le Consortium Roze 50 + a élaboré un programme intitulé « Beyond invisibility », porté par 90 ambassadeurs, qui sont les piliers de l'organisation et participent à la diffusion du mouvement. Le Consortium est présent lors de diverses manifestations telles que la Gay Pride, le Pink Saturday, etc. Un « toolkit » présente aux organisations travaillant avec les personnes âgées LGBT leurs problèmes spécifiques. Le site internet compte plus de 2 000 visiteurs par mois (www.roze50plus.nl). Le Consortium organise 600 activités et meetings chaque année.

Le « Pass Key » est une sorte de charte pour les établissements accueillant les personnes âgées, qui prouve qu'elles sont destinées à accueillir les personnes LGBT de 50 ans et plus.

Les thèmes sont les suivants :

- politique d'organisation ;
- entraînement et éducation ;
- politique de ressources humaines ;
- signalement des plaintes ;
- sécurité émotionnelle et physique.

Le « Pass Key » prend en compte les besoins de tous, pas uniquement des personnes LGBT. Validé dans de nombreuses institutions du pays, dans des petites et des grandes villes, il est également utile pour des personnes plus jeunes mais atteintes de handicaps.

Le Consortium souhaiterait pouvoir mettre en place le « Pass Key » au-delà des Pays-Bas, qu'il puisse toucher d'autres pays d'Europe et les Etats-Unis, afin de sécuriser la prise en charge des personnes LGBT de plus de 50 ans.

Synthèse de la journée et perspectives

Bernard ENNUYER

Sociologue, professeur à l'Université Paris V Descartes et ancien directeur d'une société de services à domicile pour les personnes âgées

Bernard ENNUYER explique que la découverte des salles communes de l'Hospice des Petits Frères des Pauvres en 1970 a constitué un tournant dans sa vie. Il a ainsi mené de front une carrière d'universitaire et de professionnel de terrain.

La sociologie a mauvaise presse en France car elle met en lumière jour dans la société les mécanismes dont la force est l'ignorance, comme le disait Pierre Bourdieu.

Bernard ENNUYER, « sociologue du vieillissement », juge la vision française du vieillissement catastrophique. « L'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable », disait Bourdieu. A quel âge est-on vieux ? L'âge doit être décomposé en termes de territoires, de classe sociale, de génération, d'appartenance ethnique, religieuse, etc. Tous ces facteurs sont déterminants pour l'identité.

La France a une vision catastrophiste de son vieillissement alors qu'il se passe plutôt bien. Il importe de changer les représentations que la société française a de la vieillesse.

Bernard ENNUYER note qu'il a été souvent question, au cours des débats, de maisons communes qui ne sont pas des maisons de retraite. De très nombreuses initiatives en France sont réalisées autour de la cohabitation. Les personnes s'organisent dans diverses sortes d'habitat. Elles demandent le droit de pouvoir choisir leur mode de vie. Il s'agit de savoir comment concilier singularité et collectif, sachant que la singularité peut entraîner la ségrégation et l'universalité un traitement uniformisé.

Par ailleurs, chacun reste vulnérable. Dès lors que chacun reconnaît sa propre vulnérabilité, il peut reconnaître celle de l'autre.

Une initiative du

Synthèse des propositions exprimées par les participants au cours de la conférence

Michel PIEROT

Centre LGBT Paris Ile-de-France

Michel PIEROT relève, au terme de cette conférence, différents thèmes de réflexion et des pistes qui pourront être développés pour la suite des travaux.

Toutes les présentations ont révélé que les personnes LGBTI ont de réelles spécificités : la solidarité familiale est moins forte, les histoires particulières sont plus dures (travestis, transgenres, malades du sida), les niveaux de dépendance sont plus importants, l'exclusion sociale plus courante.

Parmi les personnes qui avancent en âge, les LGBT ont des difficultés accrues.

Dans un pays où l'égalité de droits est ancienne, comme cela a pu être constaté pour le Québec, la situation est plus paisible. Dès lors, la première responsabilité des organisations LGBT est de poursuivre et d'aboutir à l'égalité de droits, incluant la retraite du conjoint, le mariage, etc.

Les besoins des personnes LGBT vieillissantes sont très divers. Le désir de rester chez soi, en toute autonomie, dans son environnement, prédomine et doit être encouragé. L'aide à domicile est certainement une solution appropriée.

D'autres personnes, jeunes retraitées, ont envie de vieillir en collectivité. Les projets d'habitats de convivialité, comme ceux proposés par l'association « Hommefleur » ou « David et Jonathan », sont des solutions.

Les directeurs d'EHPAD invités ont par ailleurs souligné le manque de financements de l'Etat comme motif principal de la mauvaise prise en compte des spécificités des personnes LGBT au sein de ces établissements. La formation des personnels reste en outre une piste à retenir.

Une initiative du

Clôture de la conférence

Jean-Charles COLIN

Coprésident du Centre LGBT Paris Ile-de-France

Jean-Charles COLIN souligne qu'il importe de renforcer la visibilité des personnes âgées LGBT. Il est par ailleurs du devoir de chacun de ne pas les abandonner. Il est nécessaire et urgent que les associations travaillent de concert avec les institutions en charge du vieillissement et de la dépendance sur ce sujet.

Les expériences étrangères présentées peuvent constituer de précieuses sources d'inspiration, en étant adaptées au contexte français. Les pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales, peuvent soutenir les associations, mais il revient également à chacun de se prendre en main.

Le premier enjeu est de recenser encore plus spécifiquement les besoins des personnes vieillissantes LGBT. Acteurs de terrain, les associations sont bien placées pour le faire. Des réponses adaptées devront ensuite être apportées. Il est primordial de rendre visibles les personnes qui avancent en âge.

Par ailleurs, les associations d'accueil et de soutien des personnes LGBT et de lutte contre les discriminations doivent examiner les propres pratiques et accueillir plus largement les personnes âgées. La lutte contre l'isolement social et affectif est une nécessité. C'est en outre en renforçant les liens intergénérationnels que tous et toutes pourront se sentir respectés, entourés et dignes.

Le Centre LGBT, pour sa part, souhaite être un acteur à part entière des actions et projets qui émergeront de cette première conférence. Dès 2013, il proposera un programme d'action à ses partenaires et aux associations membres.

Il serait nécessaire de maintenir le lien entre tous les participants de cette conférence, afin qu'émerge, au moins informellement, un réseau international apte à réfléchir sur ces questions, qui soit un lieu d'échanges de pratiques pouvant profiter à tous les pays.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

Une initiative du



Paris, les 16 et 17 novembre 2012